

ANNEXE I

MODELES FAMILIAUX, RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE ET ROLES PARENTAUX : IMPORTANCE ET SPECIFICITES DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES DROM HISTORIQUES

Introduction

Aux Antilles, en Guyane et à La Réunion, la proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles (y compris les couples sans enfant) est bien plus élevée qu'en métropole¹⁵⁴. En 2020, elle s'élève en effet à plus de 40 % des familles et plus d'un enfant mineur sur deux vit dans une famille monoparentale, soit plus de deux fois plus qu'en métropole (20,4 %). De plus, cette proportion de familles monoparentales est en augmentation depuis 2008, avec un taux de croissance lui aussi supérieur à la métropole¹⁵⁵.

Les situations de monoparentalité dans les Drom se distinguent aussi de celles en métropole par leur durée. La proportion d'enfants (nés entre 1995 et 1999) ayant passé toute leur enfance (de 0 à 10 ans) exclusivement dans une famille monoparentale est 10 à 15 fois supérieure aux Antilles et en Guyane que dans l'Hexagone ; si elle est plus faible à La Réunion, elle reste néanmoins nettement supérieure à celle observée en métropole¹⁵⁶.

Par rapport à la métropole, la monoparentalité dans ces territoires d'outre-mer diffère aussi par son « fait générateur ». Alors que les situations monoparentales résultent principalement d'une rupture d'union en métropole, dans les Drom elles procèdent souvent de la naissance d'un enfant hors union. Selon l'enquête Migration, famille, vieillissement (MVF) menée en 2010, la proportion d'enfants dont les parents ne cohabitaient pas lors de leur naissance s'élevait à 39 % en Guadeloupe et en Guyane, et 43 % en Martinique (contre 5 % en métropole)¹⁵⁷. À La Réunion, où l'Observatoire de la parentalité a mené en 2020 une étude auprès des familles monoparentales allocataires de la Caf, si la majorité des parents interrogés se retrouvent en situation de monoparentalité après une séparation (56 %), 36 % n'ont jamais connu de cohabitation avec l'autre parent¹⁵⁸. Les recompositions familiales semblent aussi relativement peu nombreuses, puisque 85 % des parents interrogés n'ont pas de nouveau conjoint. L'enquête MVF avait déjà mis en évidence que « *les familles recomposées sont une réalité essentiellement métropolitaine* »¹⁵⁹. Parmi les Drom, seule la

¹⁵⁴ Cf. rapport de Marie C.-V., Antoine R., 2022, *Diversité et précarité : le double défi des univers ultramarins* réalisé à la demande du HCFEA.

¹⁵⁵ D'après les données du recensement, entre 2008 et 2018, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (y compris les couples sans enfant) a augmenté de 2,4 points en métropole, de 2,9 points en Martinique, de 4,5 points à La Réunion et en Guadeloupe, et de 7,6 points en Guyane.

¹⁵⁶ Cf. Marie C.-V. et Antoine R., *op. cit.*

¹⁵⁷ Marie C.-V., Breton D., 2015, Les modèles familiaux dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migration, famille et vieillissement, *Politiques sociales et familiales*, n° 119.

¹⁵⁸ L'Observatoire de la parentalité a réalisé une vaste étude visant à mieux identifier les besoins des familles monoparentales réunionnaises. Un questionnaire a été diffusé auprès de 50 000 familles monoparentales de La Réunion allocataires de la Caf, auquel 6 490 « parents solo » ont répondu (à 97 % des femmes). Des entretiens semi-directifs ont ensuite été menés auprès de 73 parents et 13 travailleurs sociaux de la Caf afin d'approfondir l'analyse du rapport à la monoparentalité.

¹⁵⁹ Marie C.V., Breton D., 2014, p. 22. À partir de l'enquête MVF menée en 2010 et du recensement de 2011, Elisabeth Algava estime la part des familles recomposées à 15,2 % des ménages avec enfant(s) mineur(s) en Guyane, région française où elle est la plus élevée. À l'opposé, La Réunion et les Antilles sont les territoires où la part des familles recomposées est la plus faible : 5,5 % en Guadeloupe, 6,2 % à La Réunion et 6,9 % à la Martinique (Algava E., 2021, La nouvelle feuille de logement et la refonte de l'analyse Ménages-Familles en 2018 : Quels apports pour l'étude des structures familiales ?, *Document de travail Insee*, n° F2021-01, avril). À la même date, les familles recomposées représentent 9,3 % des familles avec enfant(s) mineur(s) en métropole (Lapinte A., 2013, Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée, *Insee Première*, n° 1470, octobre). Le recensement de 2018 conduit à estimer à 8 % les familles recomposées à La Réunion, où la part

Guyane connaît une part élevée de familles recomposées. Le cycle familial semble ainsi distinct de celui traditionnellement observé en métropole, où la cohabitation du couple précède l'arrivée des enfants et la vie de famille avant une éventuelle séparation, puis une remise en couple avec un autre partenaire.

D'autres constatations suggèrent des représentations de la famille différentes chez les habitants des Drom. D'une part, la proportion d'enfants non reconnus par leurs pères à la naissance est particulièrement élevée dans ces territoires. C'est le cas de 1 enfant sur 5 à La Réunion, 1 sur 2 en Martinique, plus de 6 enfants sur 10 en Guadeloupe et 7 sur 10 en Guyane, où la proportion augmente depuis 2010¹⁶⁰. D'autre part, les grossesses précoces (avant 20 ans) y sont encore fréquentes, même si elles évoluent à la baisse depuis une dizaine d'année. En 2019, ces grossesses précoces représentent environ 3 % des naissances dans les Antilles, 5 % à La Réunion, 8,5 % à Mayotte et 11 % en Guyane, contre seulement 1 % en métropole¹⁶¹. Le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est aussi nettement plus élevé dans les Drom qu'en métropole, en particulier chez les mineures¹⁶². Enfin, les violences intrafamiliales restent très importantes. L'enquête Virage menée par l'Ined en 2018 fait état d'un indicateur global de violences au sein du couple 3 fois plus élevé à La Réunion et 3,5 fois plus élevé aux Antilles qu'en métropole¹⁶³. Les victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre familial, enregistrés par la police et la gendarmerie, sont deux fois plus nombreuses en Guyane (4 ‰ en 2020) qu'en métropole, et sont aussi plus nombreuses en Guadeloupe (3,8 ‰), à La Réunion (3,1 ‰) et à la Martinique (2,8 ‰)¹⁶⁴. En Guyane, la violence touche particulièrement les jeunes femmes : une Guyanaise âgée de 15 à 39 ans sur dix a été victime de violences physiques ou sexuelles dans son ménage en 2013 ou 2014¹⁶⁵.

Dans les Drom historiques, les modalités de faire famille (conception des enfants, cohabitation, filiation, rapports conjugaux et familiaux) sont ainsi différentes de celles traditionnellement observées dans l'Hexagone. Elles sont associées à des rapports sociaux de genre eux aussi différents, que les

des familles recomposées connaît la plus forte hausse depuis 2011 de toutes les régions françaises (Thibault P., 2020, Familles avec enfant(s) mineur(s) à La Réunion en 2018. Un enfant sur dix dans une famille recomposée, *Insee Flash La Réunion-Mayotte*, n° 171, janvier).

¹⁶⁰ Cf. Marie C.V. et Antoine R., *op. cit.*

¹⁶¹ Cf. Marie C.V. et Antoine R., *op. cit.*

¹⁶² En 2020, pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, le nombre d'IVG s'élève à 42 en Guyane, 39 en Guadeloupe, 27 en Martinique et 22 à La Réunion, contre 15 en métropole. En métropole, seule la région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît un taux similaire à celui de La Réunion (22 ‰). Dans les Drom, le recours à l'IVG est particulièrement élevé chez les mineures (de 15 à 17 ans) : 12,1 ‰ en Guadeloupe, 11,5 ‰ à la Martinique, 17,5 ‰ en Guyane et 9,5 ‰ à La Réunion, contre 4,7 ‰ en métropole (Villain A., 2021, Interruptions volontaires de grossesse : une légère baisse du taux de recours en 2020, *Études et Résultats*, n° 1207, Drees, septembre).

¹⁶³ L'enquête Virage a été menée aux Antilles et à La Réunion en 2018. L'indicateur global de violences au sein du couple comprend les insultes, les violences psychologiques (dont le dénigrement et la jalousie), le harcèlement, les violences physiques et les violences sexuelles. Pour chacun de ces faits de violence, la proportion de femmes ayant déclaré en avoir subi au cours des douze derniers mois est deux à cinq fois plus élevée dans les trois départements ultramarins par rapport à la métropole.

¹⁶⁴ Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Entre 2019 et 2020, comme en métropole, le nombre de victimes pour coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial est orienté à la hausse dans les territoires d'outre-mer. Si la hausse est comparable à celle de la métropole à La Réunion et la Martinique, elle est nettement plus élevée en Guadeloupe (+ 0,5 points) et en Guyane (+ 0,7 points).

¹⁶⁵ Nauli A., 2017, p. 3.

analyses anthropologiques considèrent comme hérités de la période esclavagiste et qui perdurent à des degrés différents selon les territoires.

Cette note ne traite pas de la monoparentalité à Mayotte. Pour avoir quelques informations sur la monoparentalité à Mayotte, voir encadré.

I. Une pluralité de modèles familiaux

Les recherches en anthropologie¹⁶⁶, en sociologie¹⁶⁷ et en histoire sur la famille « afro-descendante » dans les sociétés post-esclavagistes ont longtemps opposé deux modèles familiaux : la configuration matrimoniale et la configuration matrifocale. Aux Antilles, un troisième modèle coexiste cependant : la « configuration à tendance patriarcale »¹⁶⁸.

La configuration matrimoniale est le modèle de la « famille traditionnelle » ou « famille nucléaire » européenne, historiquement celui de l'élite coloniale, où le mariage précède la cohabitation du couple et la naissance de leur premier enfant. Le couple cohabitant avec ses enfants, dont l'union est institutionnalisée par le mariage, est aujourd'hui aux Antilles la manière de faire famille des milieux « privilégiés », qui « *se distinguent à un degré ou à un autre par la propriété, la couleur, l'éducation et le statut de fonctionnaire* »¹⁶⁹.

Opposée à ce modèle familial traditionnel, la matrifocalité ou famille matrilineaire désigne une configuration familiale centrée sur la mère et ses enfants et marquée par l'inexistence du rôle tenu par le ou les pères¹⁷⁰. Aux Antilles, la mère est souvent appelée (en particulier par les hommes) la « *mère potomitan* »¹⁷¹ et, à La Réunion, la « *mère courage* ». En Guyane, à La Réunion et encore plus fortement aux Antilles, la matrifocalité est un mode de constitution de la famille où les parents ne cohabitent jamais et où le ou les enfants n'ont jamais fait l'objet d'un « projet parental » (ni du couple, ni de la mère seule). Elle désigne ainsi une forme spécifique de monoparentalité qui « *au lieu de faire suite à une période de vie conjugale, comme c'est habituellement le cas dans*

¹⁶⁶ Voir la synthèse proposée par Chivallon C., 2004.

¹⁶⁷ Voir notamment les travaux de Nadine Lefaucheur et de l'équipe du laboratoire caribéen en sciences sociales de l'université des Antilles (cf. références bibliographiques).

¹⁶⁸ Chivallon C., 2004.

¹⁶⁹ Lefaucheur N., 2018a, p. 24. La stratification socioraciale est en effet prégnante aux Antilles et, dans une moindre mesure, en Guyane car la population y est plus diversifiée. Les préjugés attachés à la couleur de peau sont toujours opérants (e.g. Zander U., 2013). Ils président notamment les représentations de la beauté : « *la clarté de la peau, la souplesse des cheveux et la finesse des traits constituent les atouts essentiels de la séduction* » (Lefaucheur N., Mulot S., 2012, p. 220).

¹⁷⁰ Au sens strict, la matrifocalité est la cohabitation d'au moins trois générations de femmes (grand-mère, mère, fille) sans conjoint masculin vivant au domicile. Suite aux évaluations établies par Leridon *et al.* en 1968 qui estiment à environ 3,3 % les familles matrifocales aux Antilles – et donc en contestent l'importance – la matrifocalité désigne ici la configuration matrilineaire d'une partie des familles monoparentales en outre-mer mais aussi les représentations des identités maternelle et paternelle qui la caractérisent, présentes dans l'ensemble des sociétés créoles (Mulot S., 2013).

¹⁷¹ Le potomitan est le poteau central du temple vaudou ou de la case. Les mères assurent donc, avec leurs propres mères et éventuellement leurs sœurs, l'éducation des enfants en s'affirmant comme les piliers centraux de l'édifice familial.

l'Hexagone comme dans la plupart des sociétés occidentales, est une séquence inaugurale de la constitution de la famille »¹⁷².

Associée aux milieux populaires noirs, la matrifocalité s'observe aujourd'hui « *dans le prolétariat agricole et domestique, dans le monde des précaires, des chômeurs, des djobeurs et du business* »¹⁷³. Longtemps analysée comme dysfonctionnelle, socialement stigmatisée, « *la cellule centrée sur la mère que l'on retrouve dans les milieux noirs populaires est ainsi exclusivement associée à la strate noire de la population, tandis que le foyer nucléaire incarne le modèle par excellence des couches supérieures et des Blancs en particulier. D'où l'existence d'une hiérarchie de valeurs entre ces deux modèles qui n'est autre qu'une des formes prises par l'idéologie socio-raciale des sociétés de plantation (...) Cette co-présence hiérarchisée de modèles familiaux distincts se retrouve à travers toute la Caraïbe* »¹⁷⁴.

Cette hiérarchie de valeurs implique que « *l'impératif matrimonial est largement partagé par l'ensemble de la société antillaise, mais surtout, il est vrai, par sa composante féminine, ainsi que par les parents des filles, qui acceptent souvent très mal leur grossesse lorsque le mariage est impossible ou improbable* »¹⁷⁵. Dans ses travaux s'appuyant sur de très nombreux entretiens, principalement en Martinique, Nadine Lefaucheur montre que la situation de « *femme potomitan* » est ainsi rarement voulue. La plupart de ces femmes ont leur premier enfant très jeunes, leur grossesse résulte « *le plus souvent, d'une confiance aveugle dans le partenaire et d'une grande ignorance en matière de sexualité et de contraception – y compris parmi les générations les plus jeunes* » et « *c'est l'annonce de la grossesse qui, le plus souvent, provoque la rupture avec le père, en raison de l'existence ou de l'entrée en scène d'une autre femme* »¹⁷⁶. Elles sont le plus fréquemment issues de milieux défavorisés, non diplômées, et ont elles-mêmes vécu leur enfance dans une famille monoparentale. À La Réunion, l'étude menée par l'Observatoire de la parentalité sur les familles monoparentales montre qu'environ un tiers des mères isolées interrogées ont vécu dans une famille monoparentale, notamment les mères de familles nombreuses. Certaines ont choisi leur situation de mères isolées (l'Observatoire parle alors d'une « *transmission nette et assumée* »), mais d'autres la subissent. La monoparentalité est alors « *le fruit d'un contexte et d'un environnement social contraignant et limitant* » où la mère « *cherche à rompre avec le schéma familial mais n'y parvient pas forcément* »¹⁷⁷.

Un troisième modèle familial a été mis en évidence aux Antilles par Christine Chivallon¹⁷⁸ : la configuration « *à tendance patriarcale* ». Lors de la période post-abolitionniste (1860-1870), d'anciens esclaves devenus citoyens libres acquièrent des terres où s'organisent progressivement des « *quartiers familiaux* », par l'installation à chaque génération d'un ou plusieurs foyers sur les

¹⁷² Lefaucheur N., 2018b, p. 14.

¹⁷³ Lefaucheur N., 2018a, p. 27.

¹⁷⁴ Chivallon C., 2004, p. 136. Cette hiérarchie des modèles familiaux a imprégné la mise en place de la politique familiale aux Antilles, comme l'explique Childers (2013, p. 146) : « *Alors qu'en métropole, le système de sécurité sociale inauguré après la Libération reconnaissait la nécessité d'aider les citoyens en tant qu'individus, en Martinique et en Guadeloupe, les fonctionnaires et le clergé plaident en faveur d'un soutien aux familles nucléaires traditionnelles, présentées comme les meilleurs vecteurs du développement économique et social* ».

¹⁷⁵ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 25.

¹⁷⁶ Lefaucheur N., 2018a, p. 28.

¹⁷⁷ <https://www.observatoireparentalite.re/la-famille-monoparentale-a-la-reunion-les-resultats-de-letude/>

¹⁷⁸ Ce même modèle a été mis en évidence à Haïti (le *lakou*) ou à la Jamaïque (les *free villages*).

terres du père. Ce ou ces nouveaux foyers sont ceux du ou des fils, la transmission des terres se faisant par la lignée paternelle. « *Typique, aux générations précédentes, de la petite paysannerie antillaise et des catégories possédant un instrument de travail (terre, bateau de pêche, "talents" et outils artisanaux)* », ce modèle patriarcal se « *retrouve plus fréquemment dans les quartiers ruraux des bourgs ou dans les quartiers populaires de l'agglomération de Fort-de-France* »¹⁷⁹ en Martinique, et est associé aux classes moyennes. La configuration patriarcale diffère du modèle matrimonial de l'élite par le calendrier du mariage, qui intervient plus tardivement « *à la fin du parcours conjugal plutôt qu'en son début – comme s'il s'agissait d'établir une situation, d'en montrer la solidité pour ensuite la reconnaître, et non d'anticiper sur le futur de cette situation* »¹⁸⁰. Le cycle familial s'en trouve alors différent, l'arrivée des enfants pouvant précéder la cohabitation des parents. « *Il n'est pas rare que des femmes, tout en se considérant en couple, vivent chez leurs parents pendant leur grossesse, voire pendant les premières années de vie de leurs enfants, en attendant que le père ait les moyens de mettre sa famille "en case".* »¹⁸¹

II. La dialectique entre réputation et respectabilité au fondement des rapports sociaux de genre dans l'espace caribéen

« *La Caraïbe et l'Afro-Amérique sont, depuis les années 1930, l'objet d'études sur les relations familiales et les rapports sociaux de sexe qu'on y retrouve fréquemment. Des inégalités dans la construction du genre ont été rapportées dans de nombreuses sociétés post-esclavagistes, insistant sur les différences de modèles normatifs et éducatifs appliqués aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes, modèles hérités de la période coloniale. Le souci de la conquête sexuelle des premiers tranche avec la supposée discrétion sexuelle des secondes. Or, les rapports de genre sont inscrits, encore aujourd'hui, dans une organisation familiale singulière – la matrifocalité – qui, si elle ne touche pas toutes les familles antillaises, représente cependant un type de structure et surtout de relations familiales courant et ancien.* »¹⁸² Pour analyser ces rapports de genre, de nombreux sociologues se réfèrent à la dialectique entre réputation (masculine) et respectabilité (féminine) introduite par l'anthropologue Peter Wilson dans son analyse des rôles sociaux dans les sociétés caribéennes anglophones¹⁸³.

La respectabilité correspond à l'ensemble des valeurs et des normes héritées de l'organisation coloniale. Elle « *signe la conformité avec les idéaux de la société légale : la légitimité des unions, la reconnaissance des enfants, la fidélité conjugale, la maîtrise de la langue du pays colonisateur, l'adoption des manières européennes et chrétiennes* »¹⁸⁴. La respectabilité s'impose avant tout aux femmes, dont la bonne éducation repose sur l'obéissance, la réserve et la discrétion, et qui se manifeste à l'âge adulte par le mariage et la légitimité des enfants. « *Dans la hiérarchie de la*

¹⁷⁹ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 27.

¹⁸⁰ Chivallon C., 2004, p. 140.

¹⁸¹ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 28.

¹⁸² Mulot S., 2009, p. 117.

¹⁸³ Wilson P., 1969, Reputation and Respectability: a Suggestion for Caribbean Ethnology, *Man*, vol. 4, n° 1, p. 37-53. Lefaucheur et al. (2019, p. 22) notent que ce double standard a fait l'objet de critiques, en particulier sur la caractérisation de la respectabilité, mais pas sur la réputation masculine, reprise ensuite par de nombreux travaux universitaires.

¹⁸⁴ Lefaucheur N., Mulot S., 2012, p. 210.

respectabilité féminine, la femme mariée est suivie par celle qui n'a pas d'enfants de pères différents et laisse loin derrière elle – et derrière la potomitan ou la "malheureuse" qui a des enfants de plusieurs pères – la "salop" qui a plusieurs partenaires en même temps. Pour cette dernière, si réputation il y a, il ne peut s'agir que de "mauvaise réputation". »¹⁸⁵

La socialisation masculine est, elle, gouvernée par la réputation de virilité. La « *construction d'une virilité conquérante* »¹⁸⁶ passe par des manifestations de force et des expressions de rivalité entre jeunes garçons et par la multiplicité des conquêtes et la narration des exploits auprès des pairs. Aux Antilles, la capacité de séduction et de conquête des femmes « *contribue à favoriser le multipartenariat masculin afin d'effacer le spectre de l'homosexualité* »¹⁸⁷ dans une société « où l'homophobie est manifeste »¹⁸⁸. La réputation de virilité est ainsi régulièrement associée à la fréquence du multipartenariat déclaré par les hommes aux Antilles et en Guyane. Les enquêtes menées par Sandrine Halfen et Nathalie Lydié en 2004 puis 2011 montrent qu'aux Antilles et en Guyane, les hommes déclarent près de deux fois plus souvent être dans une situation de multipartenariat qu'en métropole, cette différence augmentant avec l'âge. Alors que le multipartenariat concerne principalement les jeunes générations en métropole, il persiste avec l'âge aux Antilles et en Guyane. De plus, « *la fréquence du multipartenariat parmi les hommes mariés dans les Départements Français d'Amérique (DFA) est loin d'être négligeable (15,6 % tous âges confondus contre 3,6 % en métropole), ce qui explique les caractéristiques particulières du multipartenariat dans les DFA et en particulier la fréquence élevée de relations simultanées : la relation avec l'épouse, associée à une relation durable (multipartenariat stable) ou à une relation ponctuelle (multipartenariat mixte)* »¹⁸⁹. Ainsi, « *les histoires de vie antillaises sont très souvent marquées par le pluripartenariat sériel féminin et par le pluripartenariat masculin, sériel ou simultané, qui, comme la monoparentalité, ont marqué beaucoup d'enfances* »¹⁹⁰. À La Réunion où la même enquête a été menée en 2012, les résultats sont nettement plus faibles : 16,5 % des hommes interrogés déclarent avoir eu au moins deux partenaires au cours des douze derniers mois, parmi lesquels 7 % ont eu des relations simultanées. 15 % des hommes déclarent avoir eu des relations multiples simultanées au cours des cinq dernières années ; cette proportion se réduit fortement au-delà de 30 ans, comme en métropole¹⁹¹.

La réputation de virilité et le multipartenariat sont régulièrement associés à la grande fréquence des violences conjugales dans ces territoires. L'enquête Enveff-Martinique, menée en 2008, a mis en évidence un lien statistique fort entre l'infidélité masculine et le déclenchement de la violence conjugale¹⁹². Elle montre que les principaux motifs de dispute sont la jalousie et les questions sur

¹⁸⁵ Lefaucheur N. *et al.*, 2019, p. 24.

¹⁸⁶ Lefaucheur N., Mulot S., 2012, p. 213.

¹⁸⁷ Mulot S., 2009, p. 119.

¹⁸⁸ Lefaucheur N., Mulot S., 2012, p. 214. Dans les enquêtes KABP (« Knowledge, attitudes, beliefs and practices ») menées aux Antilles-Guyane en 2011 et à La Réunion en 2012, plus d'une personne sur deux interrogées aux Antilles déclarent l'homosexualité comme une « sexualité contre nature », 45,6 % des hommes et 40 % des femmes en Guyane, et 13,1 % des hommes et 48,8 % des femmes à La Réunion, seul Drom où la fréquence de réponse est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

¹⁸⁹ Halfen S., Lydié N. 2014, p. 182. Les enquêtes KABP menées pour l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France a permis d'interroger 3 014 personnes âgées de 15 à 69 ans en 2004 et 4 933 en 2011 en Martinique, Guadeloupe et Guyane.

¹⁹⁰ Lefaucheur N. *et al.*, 2019, p. 24.

¹⁹¹ Observatoire régional de la santé La Réunion, 2015.

¹⁹² Brown E., Lefaucheur N., 2012.

l'emploi du temps et les sorties du conjoint, et que les femmes qui savaient leur conjoint infidèle subissaient néanmoins de la part de celui-ci un fort contrôle de leurs activités et de leurs rencontres, devant, elles, se conformer aux principes de la respectabilité. Dix ans plus tard, l'enquête Virage rapporte que la proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences psychologiques liées à la jalousie et à la volonté de contrôle de la part du conjoint était nettement plus élevée à La Réunion (16,1 %), en Martinique (19,2 %) et en Guadeloupe (20,4 %) qu'en métropole (3,5 %).

Parallèlement à leur réputation, les hommes sont aussi soumis aux critères de la respectabilité, qui comprennent avant tout un impératif de responsabilité. La capacité à avoir des enfants, preuve de la virilité, impose d'assumer ses obligations envers eux et donc de subvenir à leurs besoins. La responsabilité masculine commande dès lors de s'unir à la jeune fille enceinte, idéalement par le mariage. Elle commande aussi aux hommes mariés *« qu'ils restent discrets dans leurs aventures extraconjugales, ne découchent pas ou, au moins, rentrent avant l'aube. S'ils sont "responsables", les hommes mariés doivent aussi, bien sûr, éviter de faire des enfants "dehors", mais aussi, généralement, les assumer lorsqu'ils sont nés »*¹⁹³.

III. Le rôle et la place du père

Assumer ses enfants, et en particulier ses « enfants dehors », ne signifie pas les reconnaître légalement, mais subvenir à leurs besoins et s'en occuper. Tout comme le mariage reste l'apanage des familles les plus aisées, assumer ses « enfants dehors » dépend avant tout des conditions socioéconomiques des pères. À La Réunion, une étude sur le rôle et la place du père menée par l'Observatoire de la parentalité en 2016 conclut que *« la fonction économique a un effet indéniable sur la construction de la figure du père, et sur son sentiment d'efficacité parentale »*¹⁹⁴. De même en Martinique où les entretiens menés auprès de mères isolées montrent que *« les pères contribuent plus souvent à l'entretien de leurs enfants, les reconnaissent plus souvent et ont plus souvent vécu avec la mère, lorsqu'ils sont eux-mêmes moins précaires, appartenant aux catégories plus qualifiées de la population et disposant d'un emploi stable »*¹⁹⁵.

Les représentations et attentes sur le rôle du père conditionnent aussi son investissement auprès de ses enfants. Or, aux Antilles, la représentation collective du père repose sur son absence et son irresponsabilité : *« Il existe aux Antilles un consensus global sur l'incompétence, l'irresponsabilité et la faillite des hommes dans les relations aux femmes (du fait de leur multipartenariat) qui rejaillit aussi sur leur défaite annoncée dans la relation aux enfants »*, consensus qui *« traverse la société et se nourrit du fiel des frustrations de femmes seules ou trompées qui n'hésitent pas à médire sur les hommes, dans une plainte victimaire reprise par la société tout entière et les médias, et*

¹⁹³ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 27.

¹⁹⁴ De plus, sur les 3 000 pères sollicités pour répondre au questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude, seuls 240 ont répondu. Notant une forte majorité de pères ayant un emploi (75 %) et dont la compagne est aussi en emploi, l'Observatoire souligne que *« le fort taux de non-réponses des pères sans activité traduit un non-engagement et une déresponsabilisation de l'homme en tant que père lorsque ce dernier n'a pas d'emploi »*. L'étude a été complétée par des entretiens menés auprès de 70 pères se rendant dans les locaux de la Caf. https://www.observatoireparentalite.re/wp-content/uploads/2020/06/Le-rôle-et-la-place-du-père-à-La-Réunion_2017_MAJ.pdf

¹⁹⁵ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 251.

intériorisée par les hommes eux-mêmes »¹⁹⁶. Selon Stéphanie Mulot (2009, p. 123), « ce consensus sur l'illégitimité du pouvoir paternel constitue la grande différence entre la matrifocalité antillaise et la monoparentalité ». Le même regard est porté sur le père à La Réunion : son, image est caractérisée par « la destitution de son rôle conjugal et éducatif »¹⁹⁷ entretenue par « son épouse qui tend à reproduire ce qu'elle-même a connu : un père désinvesti dans l'éducation de l'enfant et un enfant propriété "des mères" (mère, grand-mères, belles-sœurs...) »¹⁹⁸.

Le regard de la mère sur le rôle du père et donc la place qu'elle lui accorde dans l'éducation de leur(s) enfant(s) sont particulièrement déterminants de la présence du père, comme le souligne l'Observatoire de la parentalité de La Réunion. Dans l'étude menée sur le rôle et la place du père, 85 % des pères interrogés déclarent ressentir être dépossédés de leur rôle de père, alors que la majorité d'entre eux sont en emploi et s'occupent de leur(s) enfant(s)¹⁹⁹. L'Observatoire en conclut que « *le père d'aujourd'hui a besoin de reconnaissance. Cette reconnaissance est fondamentale et constitue une condition sine qua none de "l'émancipation" du père. Elle se manifeste à trois niveaux : la reconnaissance de l'enfant, de la mère (conjointe ou non) et de la société* »²⁰⁰.

Les représentations des rôles parentaux sont fortement genrées, suivant en cela les rapports sociaux analysés précédemment. Elles reposent sur « *une conception "idéale" du rôle de l'homme, du père, comme celui d'un pourvoyeur monétaire et du détenteur de l'autorité, tandis que celui de la mère est avant tout domestique et éducatif* »²⁰¹. Le père doit donc subvenir aux besoins de l'enfant et faire preuve d'autorité²⁰², mais n'intervient pas dans l'éducation des enfants et les tâches domestiques, domaines réservés de la mère. Dans ses analyses des familles caribéennes anglophones, Minzie Lazarus-Black (1995) montre que ces représentations permettent au père de choisir le ou les enfants dont il va s'occuper et la façon de le faire. Sa contribution dépend donc de son bon-vouloir et ne peut relever que de l'extra-ordinaire, la mère étant naturellement responsable des soins quotidiens. « *L'esprit de cette contribution paternelle "traditionnelle", qui porte sur des biens importants et non quotidiens, destinés à l'enfant lui-même et non à l'ensemble du foyer dans lequel il vit, s'oppose donc à la conception "moderne" et occidentale de la pension alimentaire.* »²⁰³ Observés aussi aux Antilles, ces comportements conduisent à un panorama familial complexe, où au sein d'une même famille les enfants n'ont ni le même nom (même issus du même père), ni les mêmes relations avec leur(s) père(s), et ne bénéficient pas des mêmes contributions de ce(s) dernier(s).

Nombreuses sont les mères interrogées aux Antilles et les pères interrogés à La Réunion qui affirment aujourd'hui ne pas élever leur(s) enfant(s) comme elles et eux-mêmes ont été élevés. Certaines

¹⁹⁶ Mulot S., 2009, p. 123.

¹⁹⁷ Cambefort J.-P., 2001, p. 64.

¹⁹⁸ Goulois D., 2015, p. 169.

¹⁹⁹ Un père interrogé sur cinq a répondu ne jamais voir son ou ses enfants ou très rarement.

²⁰⁰ https://www.observatoireparentalite.re/wp-content/uploads/2020/06/Le-rôle-et-la-place-du-père-à-La-Réunion_2017_MAJ.pdf.

²⁰¹ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 237.

²⁰² Les châtiments physiques sont réguliers dans les Drom et font partie de l'autorité du père, comme le montrent les enquêtes de Nadine Lefaucheur aux Antilles et les analyses de Jean-Pierre Cambefort à La Réunion.

²⁰³ Lefaucheur N. et al., 2019, p. 24. Interviewée en 2014 à propos des pensions alimentaires, la vice-procureure du pôle famille du tribunal de grande instance de Fort-de-France affirmait ainsi : « *Il y a en effet des personnes de bonne foi qui affirment avoir payé la pension alimentaire. Le litige porte parfois sur ce qui est dû. On confond la pension et le fait de payer l'école, les vêtements, les fournitures, la cantine... Or, il s'agit d'une somme d'argent sonnante et trébuchante fixée par le juge* » (Courir après la pension alimentaire, France-Antilles, 10 juin 2014).

« potomitan » martiniquaises trouvent le rôle trop lourd à porter et souhaiteraient que « *les hommes soient un peu plus sérieux* »²⁰⁴. Les pères réunionnais, eux, sont 71 % à considérer que leurs propres pères étaient éloignés de leur quotidien et 87 % à déclarer ne pas élever leurs enfants de cette manière. L'Observatoire de la parentalité de La Réunion y voit un « *changement de paradigme dans la figure du père et son rôle d'une génération à l'autre* » qui pourrait s'expliquer par l'accroissement du travail des femmes et des valeurs d'égalité de genre. De manière plus pessimiste, aux Antilles, « *malheureusement pour les potomitan démissionnaires, si les valeurs sexuellement égalitaires semblent progresser dans la société martiniquaise, il est à craindre que les hommes auxquels elles demandent de partager, outre leur lit, le soin du foyer et des enfants, ne soient pas réellement prêts à répondre à cet appel ou que, précaires eux-mêmes, ils n'aient pas les moyens d'y répondre* »²⁰⁵.

IV. Les débats autour de la matrifocalité

Tous les écrits s'accordent pour relier la tendance matrifocale de la famille afro-descendante à la traite négrière et à la période esclavagiste, durant laquelle l'homme esclave a été destitué de son rôle de père. L'article 12 du « Code noir » promulgué en 1685 par Louis XIV, stipule que « *les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leurs maris, si le mari et la femme ont des maîtres différents* »²⁰⁶. L'homme esclave est donc privé du droit d'être père, même s'il est marié avec la mère de son enfant ; le maître incarne la figure paternelle, tout en niant la filiation de l'enfant à son égard comme à celui de son père. Le Code noir est resté en vigueur dans les colonies françaises (Antilles, Guyane, Louisiane et La Réunion) jusqu'en 1848, l'abolition de l'esclavage n'ayant été que de courte durée pendant la révolution (aboli en 1794, il a été rétabli par Bonaparte en 1802)²⁰⁷.

Si toutes les analyses convergent pour attribuer à l'esclavage un rôle majeur dans l'existence de la matrifocalité des familles afro-descendantes, elles peinent cependant à expliquer la persistance d'une forme spécifique de monoparentalité et son augmentation récente dans les territoires ultramarins mais aussi aux États-Unis (en particulier dans le sud)²⁰⁸. Plusieurs interprétations sont débattues.

La thèse de la continuité africaine est parfois encore dans les esprits : la matrifocalité et les normes sociales de genre qui lui sont associées, en particulier la réputation masculine, seraient une réinterprétation de la polygamie africaine. « *Ça, je pense que c'est le sang africain qui coule dans nos veines. Polygamie, c'est le côté africain de notre sang* », explique Miguel, interrogé lors de

²⁰⁴ Lefaucheur N. *et al.*, 2019, p. 259 (extrait d'un entretien).

²⁰⁵ Lefaucheur N. *et al.*, 2019, p. 262.

²⁰⁶ Appliqué aux Antilles en 1685 et en Guyane en 1704, le Code noir a été promulgué dans une version quasiment identique par l'édit de 1723 à La Réunion (où l'article 12 devient l'article 8).

²⁰⁷ Dans les colonies anglaises de l'Amérique et des Antilles, des codes noirs ont été votés localement. La Caroline du Sud est la première colonie britannique à adopter un Code noir en 1696 ; la Géorgie sera la dernière en 1755. Dans ces colonies anglaises, comme dans les françaises, la matrilinearité caractérise la propriété et le statut des enfants (Van Rymbeke B., 2012). Des Codes noirs similaires furent formalisés dans les colonies caribéennes espagnoles, en particulier à Saint Domingue où il fût directement inspiré du Code noir adopté en Louisiane (Lucena Salmoral M., 2005).

²⁰⁸ 14 % des enfants noirs américains nés entre 1967 et 1971 puis 20,5 % de ceux nés entre 1972 et 1975 ont vécu jusqu'à leur majorité avec leur mère seule (Duncan G.J. *et al.*, 1994). En 2005, 66 % des familles afro-américaines sont monoparentales, contre 25 % dans les années 1960 (N'Diaye P., 2005).

l'enquête Enveff-Martinique en 2008. Néanmoins, il semble fortuit d'attribuer les comportements familiaux à l'héritage d'ancêtres communs, puisque « *d'une part, l'Afrique de l'Ouest ne peut être représentée comme une unité culturelle "homogène", des variations interculturelles ayant été largement observées. D'autre part, les études sur la population des plantations attestent bien de l'hétérogénéité ethnique du peuplement africain* »²⁰⁹. De plus, les institutions africaines ont été éradiquées pour y supplanter le système esclavagiste et, plus tard, l'organisation coloniale.

À l'opposé de l'idée d'un héritage africain, la thèse de l'aliénation est particulièrement développée par les recherches en sciences humaines aux États-Unis comme en France. À partir du milieu des années 1960, ces recherches visent à comprendre « *tout ce qui pouvait faire barrage à l'édification d'une culture produite par le groupe des esclaves et leurs descendants* »²¹⁰. Selon cette thèse, la dépossession originelle du peuple créole se situe « *dans cet espace insaisissable qu'est l'Atlantique et dans ce temps indéfini qu'est la grande traversée océanique* » où se déroule « *le viol des premières ancêtres africaines déportées vers l'Amérique par les premiers colons blancs* »²¹¹. Les écrits réunionnais font eux aussi référence à ce « *mythe du viol fondateur* » : « *L'océan est le paysage mental, immense et vide, espace de la traite, de l'engagisme, de la déportation et du lien. Lieu du crime, de ce qui sépare, mais aussi lieu d'une première transformation, d'une première créolisation qui réunit les diversités* »²¹². Le métissage non désiré, qui résulte de la violence, « *marque la rupture avec l'Afrique et l'imposition de la rencontre forcée avec l'Europe, pour vivre désormais sur une terre nouvelle* »²¹³. Cette scène fondatrice, « *qui semble occuper aujourd'hui l'imaginaire de façon vive et tortueuse* »²¹⁴ est à l'origine d'un « *modèle de communauté privée de sa capacité à se structurer* »²¹⁵.

La thèse de l'aliénation fait ainsi remonter à l'esclavage « *la construction d'une identité dans un rapport toujours conflictuel à l'Autre* »²¹⁶, considérant que l'identité créole n'a pu se définir que « *dans des rôles figés par des relations conflictuelles* » qui s'inscrivent « *dans une logique de la réparation qui mérite le paiement d'une dette* »²¹⁷. Elle consacre aussi la femme-mère, la femme potomitan ou la mère courage : la femme violentée ne pourra trouver son salut que dans la maternité (et non dans la conjugalité) dévouée et courageuse. La famille ne peut donc « *relever d'un quelconque héritage ou projet qui soit propre à ceux qui le mettent en œuvre* »²¹⁸.

Elle dénonce enfin les inégalités qu'a continué à subir la population noire devenue libre, après l'abolition de l'esclavage. En 1965, l'étude sur la famille noire aux États-Unis établie par le sociologue Daniel Moynihan²¹⁹ attribue ainsi à trois siècles d'injustice et de ségrégation les « *distorsions*

²⁰⁹ Chivallon C., 2004, p. 125.

²¹⁰ Chivallon C., 2004, p. 128.

²¹¹ Mulot S., 2007, p. 518-519.

²¹² Vergès F., Carpanin-Marimoutou J.-C., 2005, p. 25. L'engagisme est le système d'emploi des travailleurs étrangers sous contrat (« engagés ») instauré par les grands propriétaires réunionnais sur les plantations, avant même l'abolition de l'esclavage en 1848. Ces travailleurs provenaient principalement d'Inde et d'Afrique, mais aussi de Chine, du Vietnam et de Madagascar.

²¹³ Mulot S., 2007, p. 519.

²¹⁴ Mulot S., 2007, p. 518.

²¹⁵ Chivallon C., 2004, p. 128.

²¹⁶ Hoarau S., 2010, p. 332.

²¹⁷ Mulot S., 2007, p. 522.

²¹⁸ Chivallon C., 2004, p. 138.

²¹⁹ Moynihan D. P., 1965, *The Negro Family: The Case for National Action*, Washington DC, Department of Labor. Daniel Moynihan deviendra sénateur de New York.

*structurelles dans la vie des Afro-américains »*²²⁰. Cette analyse a néanmoins été fortement controversée car elle considère la famille matrilineaire comme une pathologie expliquant le retard économique, éducatif et social de la population noire par rapport à celle, blanche, dont la structure familiale est nucléaire et stable²²¹. Néanmoins, elle souligne les liens entre famille matrilineaire, pauvreté et ségrégation, que l'on peut retrouver aux Antilles, en Guyane ou à La Réunion où, après l'abolition de l'esclavage, les créoles sont devenus « *citoyens certes mais colonisés* »²²², et où, une fois devenus départements français, la politique familiale est longtemps restée inégalement appliquée pour lutter contre « l'irresponsabilité masculine » à l'origine de la « désorganisation de la famille » par rapport au modèle de la famille nucléaire²²³.

Encadré - La parentalité dans l'archipel des Comores et à Mayotte

« La parentalité dans l'archipel des Comores ne s'exerce pas selon les canons du Code civil français. La protection de l'enfance et de la famille doit être interrogée par les professionnels à l'aune des réalités socioculturelles locales et régionales, sans pour autant offrir moins de garantie ni conforter des pratiques contra legem.

La moitié des 36 000 familles recensées à Mayotte compte trois enfants ou plus en 2012. 30 % des familles sont monoparentales, avec 9 fois sur 10 une femme à leur tête. L'éducation des enfants est d'abord la responsabilité de leur mère, mais aussi des oncles et tantes maternelles, et plus largement de la famille maternelle, avant même qu'intervienne le père. L'oncle maternel est une figure éducative plus fréquente que le père.

Les enfants aux Comores sont très souvent appelés à circuler entre leur foyer maternel et d'autres foyers familiaux apparentés, voire non apparentés s'agissant plus spécifiquement du confiage ou foundi de l'école coranique. Ces échanges dans la prise en charge des enfants créent des liens et des obligations réciproques entre différentes cellules familiales. Cette pratique s'atténue ou se régule dans le modèle familial mahorais, qui cherche encore son équilibre avec le droit de la famille français, mais perdure aux Comores, y compris dans un cadre transformé chez les familles comoriennes vivant à Mayotte, qui représentent 40 % de la population de l'île. »

Source : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021.

²²⁰ Cité par N'Diaye P., 2005, p. 24.

²²¹ L'étude de Daniel Moynihan a ainsi donné naissance à de nombreuses analyses visant à montrer l'existence d'un modèle familial nucléaire chez les esclaves des colonies d'Amérique et leurs descendants, dont les manières de faire famille ne seraient en rien dissemblables de celles des colons blancs. Luttant elles aussi contre l'idée d'une pathologie propre aux afro-descendants, de nombreuses analyses portant sur les Antilles françaises et la Guyane soulignent la diversité des sociétés fondées par les anciens esclaves. Cette thèse dite de la créolisation met en avant le métissage et l'ouverture de ces sociétés et invite à considérer non la seule famille matrilineaire, mais la diversité de leurs configurations familiales. Cette diversité est analysée comme relevant de l'émergence d'une culture nouvelle dont le propre est d'être « *ni européens, ni africains, ni asiatiques* » selon l'expression de Bernabé *et al.*, 1993, p. 18.

²²² Vergès F., 2005, p. 60.

²²³ Childers K.S., 1993.